

Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018

Le 25 octobre de l'An Deux Mil Dix Huit, le Conseil municipal de DOUARNENEZ, convoqué le 19 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François CADIC, Maire.

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

Nombre de Conseillers présents : 29

**M. CADIC - Mme PLENIER - M. LE FLOCH - Mme TILLIER - M. BALANNEC - M. POULMARC'H -
Mme QUÉRÉ - M. CARADEC - M. ALIDOR - M. LE BRIS - Mme CARIOU - Mme LOUBOUTIN -
M. PERROT - Mme DARCHEN - M. LIGAVANT - Mme GALL - Mme DILER - Mme LE BRUN -
M. BRUSQ - M. MANSON - M. PHILIPPE - Mme PETITDEMANGE - M. RAPHALEN - M. BOEUF -
Mme JADÉ - M. GRIVEAU - Mme PIERRET - M. TUPIN - Mme PENCALET**

Nombre de conseillers représentés : 4

**Mme LANNOU donne procuration à M. ALIDOR - M. PAUL donne procuration à M. LE FLOCH -
M. SPIERS donne procuration à M. PERROT - M. ROBERT donne procuration à Mme PENCALET**

Nombre de conseiller absent : 0

M. RAPHALEN, Conseiller municipal, a été élu secrétaire de séance.

N° 18.10.18

Demande de subvention en vue de l'acquisition d'une friche industrielle

A la suite d'un appel à candidatures lancé en mars 2017 pour «redynamiser les bourgs ruraux et les villes en Bretagne», les différentes actions présentées par la Ville de Douarnenez pour renforcer l'attractivité de son centre-ville, notamment l'acquisition et la démolition de friches industrielles, ont retenu l'attention de l'État, de la Région Bretagne, de l'Établissement Public Foncier de Bretagne et de la Caisse des dépôts.

A la suite de cet appel à candidatures, un protocole sur le plan d'actions du centre de Douarnenez a été signé le 29 juin dernier, pour une durée de 4 ans, entre les partenaires précités et Douarnenez Communauté, Douarnenez Habitat et la Ville de Douarnenez.

L'une des opérations programmées consiste en l'acquisition et la démolition de friches urbaines, parmi lesquelles celles de l'ancienne usine «Cook» située 54 rue Henri Barbusse à Douarnenez.

Ayant accepté l'offre des propriétaires (M. et Mme Jean-Paul CELTON demeurant 29 bis rue du Rosmeur à Douarnenez) de vendre ce bien cadastré à la section AH sous le numéro 123 (1 306 m²) pour la somme de CENT MILLE EUROS (100 000 €) net vendeur, la Ville a décidé d'acquérir ce bien (délibération n° 18.05.18 du 24 mai 2018).

Suivant les termes du protocole précité :

- «la Ville de Douarnenez, maître d'ouvrage de cette opération doit déposer un dossier de demande de subvention au(x) partenaire(s) spécifiquement cité(s), en l'occurrence l'État, avant le commencement d'exécution ;
- les recettes prévisionnelles escomptées pourraient atteindre 55,60 % des dépenses d'acquisition et de démolition ;
- ces dépenses devront être engagées, au plus tôt après le 03 juillet 2017 et au plus tard avant le 1^{er} novembre 2020. Les opérations devront être livrées avant le 31 décembre 2024 ;

- les maîtrises d'ouvrage des opérations, soit dans le cas présent la Commune de Douarnenez, devront déposer un dossier de demande de subvention aux partenaire(s) spécifiquement cité(s), en l'occurrence l'État, avant le commencement d'exécution».

Les frais inhérents à l'acquisition du bien s'élèvent à 108 606,00 € TTC soit :

Frais pour prestations extérieures liées à l'acquisition	
Bornage contradictoire de l'ancienne usine « Cook »	3 306,00 €
Établissement d'un levé topographique	2 400,00 €
Frais d'acquisition (acte notarié)	2 900,00 €
Prix de vente à verser à M. et Mme Celton Jean-Paul	
	100 000,00 €
Total	108 606,00 € TTC

Tant qu'elle n'est pas propriétaire de cette friche, la Ville ne peut en revanche produire un dossier suffisamment étayé et précis pour la demande de subvention concernant la démolition.

M. le Maire a donc sollicité et obtenu l'accord du Préfet afin que soit dissociée l'acquisition du bien, de la démolition, pour le dépôt des dossiers de demandes de subventions.

Dans un premier temps le Conseil municipal est appelé à solliciter une subvention concernant l'acquisition de cette ancienne usine.

Pour ne pas courir le risque de perdre la subvention demandée, la Ville devra attendre le document attestant la réception par l'État du dossier complet de demande de subvention, avant qu'intervienne la signature de l'acte d'acquisition.

Cette formalité devra intervenir avant la fin de cette année 2018, sous peine d'annulation de l'accord amiable des époux CELTON, pour vendre à la Ville cette friche industrielle au prix de cent mille euros (100 000 €) net vendeurs.

Dès l'achat de ce bien, les démarches seront engagées pour concrétiser la seconde étape de la reconversion du site de cette friche industrielle.

La Commission Urbanisme du 05 octobre 2018 a émis un avis favorable sur l'accomplissement de ces démarches.

Après avoir entendu le rapport de M. Henri Caradec, Adjoint au Maire,
le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
sur proposition du Maire,

APPROUVE le montant de l'opération d'achat de l'ancienne usine Cook située 54, rue Henri Barbusse s'élevant à 108 606,00 euros TTC,

SOLLICITE de l'État, dans le cadre du protocole sur le plan d'action du centre, une subvention pour cette acquisition.

Adoptée à la majorité
(Pour : 26 - Contre : 3 - Abst. : 4)

Délibéré à Douarnenez, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Conforme,

François CADIC
Maire

